



39^{ème} Régionale d'Élevage

Fête du Dogue de Bordeaux

Juge : M. Emmanuel SCHNEIDER

Programme de la journée

A partir de 8h30	Accueil des exposants, Réception des chiens, Contrôle vétérinaire
9h30	Début des jugements, Prélèvement ADN et HFH-B, Test de caractère (1 ^{ère} partie du TAN) Cartes dentaires
12h30	Buffet participatif
14h	Épreuve des allures (2 ^{ème} partie du TAN)
15h	Parade des meilleurs sujets de chaque classe, remise des récompenses

Chers amis

Notre 39^{ème} Régionale d'Élevage, a lieu à Auch, couplée avec la Spéciale de Race du dimanche 5 mai dans le même parc des expositions. Réputée pour sa gastronomie, son équipe de rugby, sa cathédrale, ses pouterles et son escalier monumental du haut duquel la statue de d'Artagnan domine le cours du Gers qui la sépare en haute-ville et basse-ville, Auch est considérée comme la capitale historique de la province de Gascogne.

Nous remercions Monsieur Robert LARREY, Président de l'association Canine Territoriale du Gers pour avoir autorisé cet évènement et pour le prêt des locaux. Nous remercions également le juge spécialiste de la race, M. Emmanuel SCHNEIDER. Cette manifestation est largement dotée par notre partenaire DELIMILL, ainsi que par la société AGRIA. Les membres du Comité présents vous invitent à partager un moment de convivialité pendant un apéritif.

Cette Régionale d'Élevage, rassemblement amical d'Amateurs de Dogues de Bordeaux a pour but l'évaluation de la qualité du cheptel. Qualité, pour nous, est synonyme de chiens sains, typés mais pas hyper typés, aux allures fonctionnelles et au caractère stable et équilibré. Pour cette raison, les Régionales d'Élevage ne sont pas des concours, donc point de classement. Deux sujets au plus, par classe, plus particulièrement remarqués par la présence harmonique des qualités ci dessus décrites, seront invités à se présenter sur le ring d'honneur.

A toutes et à tous, je souhaite une excellente journée.

Sylviane Tompousky
Présidente de la S.A.D.B.



Règlement du T.A.N. (Test d'Aptitudes Naturelles)

DOGUE DE BORDEAUX

BUT :

Art. 1 : Ce règlement a été mis en place en vue de préciser les conditions de passage, d'obtention et de délivrance du certificat de TEST d'APTITUDES NATURELLES.

ORGANISATION :

Art. 2 : Les séances d'examen seront organisées par la Société des Amateurs de Dogues de Bordeaux, sous sa responsabilité. Elles pourront se dérouler à l'occasion d'une Régionale d'Elevage ou d'une Nationale d'Elevage si les conditions s'y prêtent (pas de perturbation dans le déroulement des épreuves et disponibilité d'examineurs).

Art. 3 : Elles sont ouvertes à tous les chiens de race Dogue de Bordeaux inscrits au LOF, âgés au minimum de 8 mois, sur présentation du certificat de naissance ou du pedigree. Il n'y a pas d'âge limite maximum. Le droit d'inscription à l'examen sera fixé annuellement par la SADB.

Art. 4 : Les chiens en cours de reprise à titre initial, donc non titulaires d'un des documents d'inscription LOF, pourront être présentés en vue de pouvoir prétendre à l'examen de confirmation. La feuille de déclaration LOF à titre initial devra être présentée avant l'examen.

DISPOSITIONS GENERALES :

Art. 5 : Les chiens seront testés par un examinateur qui devra être un juge (qualifié ou stagiaire) ou avoir reçu l'agrément formel du club de race. S'agissant des allures, si Le nombre de TAN à passer dans la même journée est suffisant, le nombre de juges examinateur pourra être porté à deux, voir trois.

Art. 6 : Le terrain sur lequel se déroulera l'examen devra présenter les caractéristiques nécessaires à la bonne réalisation de l'examen.

DEROULEMENT de l'EPREUVE : Art. 7 :

Le T.A.N. comprend :

A) UN TEST DE CARACTERE où sont jugés :

- 1) la stabilité du caractère, l'émotivité, la sociabilité.
- 2) la maniabilité par le maître, l'attachement au maître (trait caractéristique du Dogue de Bordeaux)

Ces thèmes tendent à répondre aux textes de la Société Centrale Canine et aux spécificités de la race. Il ne s'agit pas d'un concours mais de noter les critères caractéristiques de la race.

Chaque chien sera examiné pendant 15 minutes au maximum. L'identification par tatouage ou par puce électronique devra être vérifiée avant l'examen. Dans le cas d'une identification électronique, le responsable d'organisation devra s'assurer que le matériel nécessaire à l'identification est disponible.

L'âge du chien devra être annoncé par le Secrétaire aux examinateurs avant les deux parties de l'examen.

Le caractère est noté sur 5 points (les points acquis durant le test, 20 au maximum, sont divisés par 4)

Note 5/5 : PARFAIT

Note 4/5 : EXCELLENT

Note 3/5 : TRES BON

Note 2/5 : INSUFFISANT

B) UN TEST « ALLURES ET ENDURANCE » noté sur 5 points

Ce test est important chez le Dogue de Bordeaux qui est lourd mais qui doit demeurer comme le dit le standard « un athlète ». Le Dogue devra parcourir 2 fois les trois côtés d'un triangle équilatéral de 30 mètres environ de côtés. Le 1^{er} côté au pas, du 2^{ème} aux 5èmes côtés au trot, le dernier côté au galop. Ceci pourra être modulé en fonction des possibilités des terrains et emplacements dédiés le jour de l'exposition. A l'arrivée, la fatigue excessive caractérisée par le souffle rauque, la langue cyanosée, sera fortement pénalisée.

Les ALLURES et l'ENDURANCE sont notées sur la moyenne obtenue par les 3 juges.

5 POINTS : ALLURE EXCELLENTE CONDITION PARFAITE

4 POINTS : ENSEMBLE EXCELLENT

3 POINTS : TRES BON

2 POINTS : ALLURES DECOUSUES. CHIEN TRES HALETANT

1 POINT : LANGUE BLEUE, CHIEN EXTENUÉ, BOITERIE NETTE

0 POINT : CHIEN INCAPABLE DE FAIRE LE PARCOURS

RESULTATS : Art. 8 :

A l'issue du parcours deux situations peuvent se présenter :

- L'examineur aura constaté que le chien répond aux deux critères énumérés ci-dessus : le chien aura alors satisfait aux exigences de l'examen et sera déclaré admis au T.A.N.
- Lorsque le chien n'aura pas satisfait à un ou plusieurs des deux critères, il sera tout simplement ajourné, c'est à dire lorsque celui n'aura pas obtenu 3 sur 5 au TEST DE CARACTERE, et/ou 3 sur 5 au TEST DES ALLURES ET ENDURANCE.

NOUVELLE PRESENTATION : Art. 9 :

En cas de succès le chien ne sera plus autorisé à participer à un autre examen de T.A.N. Par contre un chien, « ajourné » pourra être présenté une nouvelle fois lors d'une autre session.

EQUIVALENCES : Art. 10 :

Le T.A.N. est un examen à part entière, il ne sera autorisé ni dispense ni équivalence.

HOMOLOGATION des RESULTATS : Art. 11 :

Le responsable de l'organisation d'un T.A.N. devra adresser à la Société Centrale Canine les qualificatifs décernés avec l'identité de chaque chien récompensé. L'enregistrement sera effectué au niveau du LOF.

PRIVILEGES : Art. 12 :

Le T.A.N. fait partie des critères requis pour accéder à certains points de la grille de cotation des géniteurs. Il est d'autre part exigé pour l'inscription au LOF à titre initial. Il est également l'une des conditions pour l'homologation des différents titres de champions nationaux.

CAS SPECIFIQUE D'AJOURNEMENT : Art. 13

En dehors des possibilités d'ajournement définies ci-avant, il est précisé que tout chien qui sortira du ring pendant les épreuves ou qui prendra le parcours pour une sortie hygiénique sera ajourné.

REGLEMENT DES EXPOSITIONS CANINES « REGIONALE D'ELEVAGE » DE LA SADB

ARRIVEE ET JUGEMENTS

L'accès de l'exposition est ouvert aux chiens à partir de 8 heures. Les jugements commenceront à 9 heures 30 précises.

SORTIE DES CHIENS

La sortie des chiens est libre après les jugements sauf pour les chiens sélectionnés pour le ring d'honneur. Les chiens classés premier en classe jeune (mâle et femelle) devront être présents le dimanche pour concourir au titre de meilleur chien de l'exposition.

SERVICE VÉTÉRINAIRE

Le service vétérinaire sera assuré par un ou plusieurs Docteurs Vétérinaires qui ont tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi, tant à l'entrée, qu'au cours de l'exposition. La décision du service vétérinaire est sans appel. En cas de refus d'accès par le service vétérinaire, le montant de l'engagement reste acquis à la société organisatrice.

PRÉSENTATION

Lors de la présentation du chien sur le ring, le « double Handling », est interdit. Personne ne peut, à l'extérieur du ring, appeler ou exciter le chien avec tout objet, sifflet ou autre gesticulation. Le juge est chargé de faire respecter cette règle soit par le commissaire de ring soit par les organisateurs de l'exposition. Il pourra, en cas de non respect, disqualifier le chien et consigner le motif sur son carnet de juge.

ANNULATION

En cas d'impossibilité d'ouvrir l'exposition pour des raisons majeures, indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagements ne seront pas remboursés intégralement, attendu que l'Association organisatrice devra couvrir les frais d'organisation qu'elle a engagés.

ENGAGEMENTS

Les chiens doivent être la propriété de l'exposant et peuvent être présentés par toute personne de son choix, à l'exception de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion des manifestations canines Pour les juges, voir règlement des juges.

Seront refusés :

- Les engagements « au poteau » le jour de l'exposition, sauf les omissions ou erreurs d'informatique.
- Toutes modifications ou inscriptions dans d'autres classes, intervenant le jour de l'exposition, exception faite pour les classes d'Affixe et Classe de Reproducteurs, ou en cas d'erreur de transcription de l'organisation. L'engagement simultané d'un chien dans plusieurs classes est interdit. Pour les engagements en Groupe ou Classe d'Affixe et Classe de Reproducteurs, le droit d'engagement est fixé par l'organisateur pour au minimum 3 chiens engagés qui devront être préalablement être inscrits dans une classe individuelle et en avoir acquitté le montant. L'exposant imprimera son attestation d'engagement par Internet ou recevra de l'organisateur un accusé de réception ; ces documents devront être présentés à l'entrée de l'exposition. Sont considérées comme classes individuelles, les classes Intermédiaire, Ouverte, Jeune, Champion, Puppy, Baby, et Vétéran.

ON PEUT ENGAGER DANS LES CLASSES SUIVANTES La date de prise en compte pour déterminer l'âge est le jour même où le chien est exposé.

CLASSE INTERMÉDIAIRE Pour les chiens âgés de quinze à vingt-quatre mois.

CLASSE OUVERTE Pour les chiens âgés de quinze mois minimum.

CLASSE BABY de 4 à -6 mois et à jour des vaccinations préconisées

CLASSE PUPPY de 6 à -9 mois et à jour des vaccinations obligatoires.

CLASSE DE JEUNE Pour tous les chiens âgés de 9 à 18 mois.

CLASSE CHAMPION Réservée exclusivement aux chiens déclarés Champions Nationaux des Pays Membres de la FCI - et Champions Internationaux de la FCI (préciser la date d'homologation) âgés de 15 mois minimum. Le titre de Champion doit être homologué au plus tard à la date fixée pour la clôture des engagements à la

manifestation.

CLASSE VÉTÉRAN - Possible à partir de 8 ans.

LOT d'AFFIXE Classe pouvant être constituée au poteau. Comporte de 3 à 5 chiens sans distinction de sexe, déjà engagés dans une classe individuelle, nés chez le même producteur, mais pouvant appartenir à plusieurs exposants différents. Le classement, basé sur l'homogénéité du type. **LOT de REPRODUCTEURS** Classe pouvant être constituée au poteau. Comporte 1 reproducteur (mâle ou femelle) présenté avec de 3 à 5 de ses descendants au 1^{er} degré, pouvant être nés chez des producteurs différents et appartenant à plusieurs exposants différents. Le classement, basé sur l'homogénéité du type.

GROUPE SENIOR : Possible à partir de 6 ans et moins de 8 ans.

REGLEMENT DES ENGAGEMENTS

Le montant des engagements doit être réglé :

- Au moyen d'un titre de paiement à l'ordre de la SADB adressé par voie postale à l'organisateur en même temps que la feuille d'engagement.

- Par prélèvement CB si l'engagement est fait par la voie Internet.

CLOTURE DES ENGAGEMENTS

La clôture des engagements est fixée à la date définie sur la feuille d'engagement. Tout engagement matériel effectué après cette date (date de réception) sera refusé et remboursé sous déduction d'une somme de 10% pour frais de secrétariat.

REFUS OU EXCLUSIONS

1. Des engagements :

L'association organisatrice se réserve le droit de refuser tous engagements qu'elle croirait ne pas devoir admettre, sans préciser le motif, et de les rembourser même après les avoir acceptés.

2. Des chiens à leur entrée ou en cours d'exposition :

- ceux refusés par le Service Vétérinaire
- ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés
Dans ces deux cas les engagements ne seront pas remboursés
- Ceux non engagés par l'exposant dont l'entrée dans l'enceinte de l'exposition est formellement interdite.
- Ceux dont l'engagement « au poteau » serait demandé.

JUGEMENTS

Les juges officient seuls sous leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans leur ring d'un secrétaire, d'un assesseur, d'un commissaire de ring et si besoin est d'un interprète (fonctions qui ne peuvent en aucun cas être tenues par un juge qualifié ou stagiaire, ou un expert-conformateur de la race considérée). Un juge défaillant peut être remplacé par tout autre juge qualifié ou stagiaire pour la même race. Un deuxième juge sera désigné si le nombre d'engagements dépasse 80 chiens y compris les confirmations. Les jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés. Les chiens peureux ou agressifs ne seront pas jugés.

QUALIFICATIFS

Les juges attribueront, selon la valeur du chien, l'un des qualificatifs dont la définition est la suivante :

EXCELLENT - ne doit être attribué qu'à un chien se rapprochant de très près du standard idéal de la race, présenté en parfaite condition, donnant une impression d'ensemble harmonieux et présentant un tempérament équilibré, ayant "de la classe" et une allure brillante. La supériorité de ses qualités vis-à-vis de la race permettra d'ignorer quelques petites imperfections mais il possèdera les caractéristiques typiques de son sexe.

TRES BON - ne sera attribué qu'à un chien parfaitement typé, équilibré dans ses proportions et en condition correcte. Il lui sera toléré quelques défauts véniels, mais non morphologiques. Ce qualificatif ne peut récompenser qu'un chien de qualité.

BON - doit être attribué à un chien possédant les caractéristiques de la race mais accusant des défauts, à

condition que ceux-ci ne soient pas rédhitoires.

SUFFISANT - est à attribuer à un chien suffisamment typé, sans qualités notoire ou pas en condition optimale.

DISQUALIFIE - Le sujet ne correspond pas au type requis par le Standard. Il est « non confirmable » pour des raisons morphologiques ou comportementales. La raison pour laquelle il reçoit ce qualificatif doit être mentionnée sur le rapport du juge.

Les chiens ne pouvant prétendre à l'un des qualificatifs cidessus ne pourront pas rester dans le ring et se verront octroyer le qualificatif suivant :

NE PEUT ETRE JUGE : ce qualificatif est attribué à un chien dont l'attitude sur le ring rend impossible toute appréciation du mouvement et des allures. Il s'applique également à un chien qui refuse de se laisser examiner par le juge, rendant impossible l'évaluation de la denture, de l'anatomie et de la structure, de la queue ou des testicules. Sont également concernés les chiens chez lesquels le juge détecte des traces d'opérations ou de traitements destinés à le tromper. Ce qualificatif est également valable lorsque le juge a de fortes raisons de penser que des opérations ont été pratiquées, visant à corriger la condition originale du chien ou ses caractéristiques (paupière oreille, queue).

La raison pour laquelle un chien reçoit ce qualificatif doit être mentionnée sur le rapport du juge.

RECLAMATIONS

Toutes réclamations fondées sur ce présent règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'événement qui les aura motivées et être accompagnées d'une caution du montant équivalent à trois fois le prix pour l'engagement du premier chien à la manifestation. Cette caution restera acquise à la société organisatrice si, après examen des réclamations, celles-ci sont reconnues sans fondement par les instances compétentes.

SANCTIONS

Pourront être exclus temporairement ou définitivement des expositions et concours organisés par la Société Centrale Canine, avec extension possible aux manifestations organisées par les associations affiliées :

- Ceux qui auront fait une fausse déclaration.
 - Ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur la qualité de celui-ci.
 - Ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes, nuiraient au succès de l'exposition ou porteraient atteinte au prestige des juges, des membres de la société organisatrice ou des vétérinaires de service.
 - Ceux qui auront introduit un chien non engagé ou remplacé un chien engagé par un autre.
- Les sanctions seront prononcées conformément aux articles 30 à 36 du Règlement Intérieur de la Société Centrale Canine.

CONFIRMATION

La prise en compte de toute demande exigera que le dépôt des documents liés à la confirmation soit fait auprès du secrétariat du ring avant l'examen du chien. Les juges devront refuser toute confirmation dont le formulaire de demande n'aurait pas été correctement rempli et signé par le propriétaire et accompagné du titre de naissance ainsi que de la carte d'identification du chien à confirmer. En cas de doute la carte d'identification fait foi.

PROPHYLAXIE DE LA RAGE

Les exposants doivent respecter la réglementation en vigueur à la date de l'exposition.

AVIS AUX EXPOSANTS RESIDENT A L'ETRANGER

L'entrée en France des chiens étrangers est subordonnée au respect des règlements nationaux en vigueur à la date de l'exposition.



Statistiques des 15 chiens inscrits

Sexe	classe	numéros	Total
Mâle	PUPPY	De 1 à 1	1
	INTERMEDIAIRE	De 2 à 4	3
	OUVERTE	De 5 à 7	3
	GROUPE SENIOR	De 8 à 8	1
Femelle	PUPPY	De 9 à 9	1
	JEUNE	De 10 à 10	1
	INTERMEDIAIRE	De 11 à 12	2
	OUVERTE	De 13 à 14	2
	GROUPE SENIOR	De 15 à 15	1



Statistiques des chiens inscrits

2e GROUPE

DOGUE DE BORDEAUX.....	15
PUPPY MALES.....	De 1 à 1..... 1
INTERMEDIAIRE MALES.....	De 2 à 4..... 3
OUVERTE MALES.....	De 5 à 7..... 3
GROUPE SENIOR MALES.....	De 8 à 8..... 1
PUPPY FEMELLES.....	De 9 à 9..... 1
JEUNE FEMELLES.....	De 10 à 10..... 1
INTERMEDIAIRE FEMELLES.....	De 11 à 12..... 2
OUVERTE FEMELLES.....	De 13 à 14..... 2
GROUPE SENIOR FEMELLES.....	De 15 à 15..... 1

Soit 15 chiens inscrits pour 9 races dans le 2e Groupe

**Soit 15 chiens inscrits pour 9 classes à l'exposition de RE DOGUE DE
BORDEAUX - 32**

JURY

M. SCHNEIDER Emmanuel (15)

DOGUE DE BORDEAUX

CLASSE PUPPY Mâles : 1	CLASSE INTERMEDIAIRE Mâles : 3
CLASSE OUVERTE Mâles : 3	CLASSE GROUPE SENIOR Mâles : 1
CLASSE PUPPY Femelles : 1	CLASSE JEUNE Femelles : 1
CLASSE INTERMEDIAIRE Femelles : 2	CLASSE OUVERTE Femelles : 2
CLASSE GROUPE SENIOR Femelles : 1	

DOGUE DE BORDEAUX

CLASSE PUPPY MALES - JUGE M. SCHNEIDER Emmanuel

TRES PROMETTEUR **1** **OLENTZARO DE L'ACAJOU DOGUE**
LOF : 027797 Tat : 250268732377135 né le 16/08/2018 (MADD'YZ DOG JUST'IN BLACK X JOLIE-JADE DE L'ACAJOU DOGUE) Prod. M. MEHL Cédric Prop. Mme VITIELLO Brigitte

CLASSE INTERMEDIAIRE MALES - JUGE M. SCHNEIDER Emmanuel

EXCELLENT **2** **MADD'YZ DOG NERON**
LOF : 026590/03928 Tat : 250269811345883 né le 20/08/2017 (MADD'YZ DOG HARPER WOODS X MADD'YZ DOG LIPSY BABY) Prod. Mme M. DYTRYCH Anne et David Prop. M. POTENTIER Francis

TRES BON **3** **NEW JERSEY DE LA FEE CALINE D'YBLA**
LOF : 026489/03936 Tat : 250268712651332 né le 14/10/2017 (OZZMOSYS DE L'EXIGENCE X HARMONY JAZZ DE LA FEE CALINE D'YBLA) Prod. M. ALBY Patrick Prop. Mme GISBERT Sylvie

EXCELLENT **4** **SANDDOG HERO**
LOE : 2355942 Tat : 98102000327639 né le 30/10/2017 (CERISIER JACOB AT TARTUFFE X SANDDOG BORA BORA) Prod. Mme DOMINGUEZ BAENA Maria Jose Prop. Mme CURRAN Angela

CLASSE OUVERTE MALES - JUGE M. SCHNEIDER Emmanuel

EXCELLENT **5** **CERISIER JACOB AT TARTUFFE**
LOE : 2358122 Tat : 985111001194837 né le 25/08/2016 (KELTICKNIGHT GEORGIEBOY X EMPHIL'S FLAKKA WAKKA FOR CERISIER) Prod. M. Mme HARRISON Brian et Tracey Prop. Mme CURRAN Angela

BON **6** **LEWIS DU CHARME BERRONAI**
LOF : 023073/03642 Tat : 250268500698386 né le 05/01/2015 (IRKO DE LA FEE CALINE D'YBLA X GAIA DES MOLOSSES DE VILLENEUVE) Prod. Mme M. FANANAS Angélique et Thierry Prop. Mme CORON Sylvie

EXCELLENT **7** **OTIS DE LA GARENNE BASSE**
LOF : 026780/03974 Tat : 250268732106659 né le 07/01/2018 (MANGO-BLACK DOGUE FORCE ONE X JOYCE ROCK'N DOGUE) Prod. M. DAUCH Frédéric Prop. M. ALUNNI BRAVI Cédric

CLASSE GROUPE SENIOR MALES - JUGE M. SCHNEIDER Emmanuel

EXCELLENT **8** **IRKO DE LA FEE CALINE D'YBLA**
LOF : 020541/03225 Tat : 250268710323619 né le 24/02/2013 (FESTYVAL ROCK DE LA FEE CALINE D'YBLA X EFFY GENIE DE LA VALLEE DE SAINT GEORGES) Prod. M. ALBY Patrick Prop. M. FANANAS Thierry

CLASSE PUPPY FEMELLES - JUGE M. SCHNEIDER Emmanuel

TRES PROMETTEUR **9** **OUCHKA DU CHARME BERRONAI**
LOF : 027941 Tat : 250268501528557 née le 04/10/2018 (LORD DU CHARME BERRONAI X MISTINGUETTE MOULIN ROUGE DU VAL DE MEDICIS) Prod. Mme M. FANANAS Angélique et Thierry Prop. Mme CORON Sylvie

CLASSE JEUNE FEMELLES - JUGE M. SCHNEIDER Emmanuel

TRES BON **10** **ONLY YOU DE LA TOUR GELEE**
LOF : 027181 Tat : 250269811435872 née le 02/03/2018 (JUNGLE FUFU ROCK'N DOGUE X JEWEL STAR DE LA TOUR GELEE) Prod. Mlle COLME Séverine Prop. M. ALUNNI BRAVI Cédric

CLASSE INTERMEDIAIRE FEMELLES - JUGE M. SCHNEIDER Emmanuel

TRES BON 11 NALY DU PARADIS D'HERKALI

LOF : 026351/04792 Tat : 250268501394773 née le 01/10/2017 (AGRAMER BORDOG ZIPPO X LILYBELLE DES GLADIATEURS DU GUESNY) Prod. M. Mme D'OLIVEIRA Jean-Claude et Valérie Prop. M. Mme D'OLIVEIRA Jean-Claude et Valérie

TRES BON 12 ONCE UPON A TIME DES GUERRIERS CATHARES

LOF : 026903 Tat : 250269608045634 née le 21/01/2018 (JERALD DE SAINT ARMANGEL X JEUDI DES MOLOSSES DES CHENES D'ARGENT) Prod. Mlle LHOMME Colette Prop. Mme LHOMME Colette

CLASSE OUVERTE FEMELLES - JUGE M. SCHNEIDER Emmanuel

EXCELLENT 13 I LOVE SELASSIE VON MAKONNEN

LOF : 021419/04286 Tat : 250268731058596 née le 19/09/2013 (WILLSANBURG LIBERTIN AVEC BOURGEOISIE X EBEN DU HOT DOGUES RED) Prod. M. Mlle AUNEAU Matthieu / CHAIZE Daphné Prop. Mlle CHAIZE Daphné

EXCELLENT 14 MARGAUX DE SAINT ARMANGEL

LOF : 024717/04522 Tat : 250268501037782 née le 18/04/2016 (JEDI DU HOT DOGUES RED X JUDITH DE SAINT ARMANGEL) Prod. Mme ALVARO Sandrine Prop. Mlle VERDU Montserrat

CLASSE GROUPE SENIOR FEMELLES - JUGE M. SCHNEIDER Emmanuel

EXCELLENT 15 GAIA DES MOLOSSES DE VILLENEUVE

LOF : 018160/03455 Tat : 250269604382370 née le 03/06/2011 (BRUTUS DE MANEYRALS X DAISY DU DOMAINE DE PEYREHAUT) Prod. M. Mme FORT Alain et Patricia Prop. Mme FANANAS Angélique

Liste des exposants
RE DOGUE DE BORDEAUX - 32 samedi 04 mai 2019

A

ALUNNI BRAVI Cédric 17, chemin du Carreyrat 82000 MONTAUBAN	7-10
---	------

C

CHAIZE Daphné Lieu-dit Garrané Las Bourdettes 32260 SEISSAN	13
---	----

CORON Sylvie Grand Pré 47140 AURADOU	6-9
--------------------------------------	-----

CURRAN Angela Cortijo Tartuffe Camino de Saliente 04813 ALBOX - ALMERIA (ESPAGNE)	4-5
---	-----

D

D'OLIVEIRA Jean-Claude et Valérie 19, le Ginestra 33340 LESPARRÉ MEDOC	11
--	----

F

FANANAS Angélique Lieu-dit Berron 875, route de Brach 33121 CARCANS	15
---	----

FANANAS Thierry Lieu-dit Berron 875, route de Brach 33121 CARCANS	8
---	---

G

GISBERT Sylvie 7, Lotissement Les Platanes 31220 MARTRES TOLOSANE	3
---	---

L

LHOMME Colette Rec de Fréjeau Route de Pézenas 34500 BEZIERS	12
--	----

P

POTENTIER Francis 575, chemin de Collias 30700 ST SIFFRET	2
---	---

V

VERDU Montserrat Hameau de Nivelles 946, chemin de Gamot 82000 MONTAUBAN	14
--	----

VITIELLO Brigitte Le Bourg 47180 JUSIX	1
--	---